



SERVICE COMPTABILITÉ

N.REF : DB /CB

DC N° 24.046

DECISION

**CONCERNANT LE TARIF HORAIRE D'UTILISATION DES SALLES DU COSEC
DES GYMNASES LANDRY, PELLETAN, ZOLA, ATLANTIQUE, ESPACE CORDOUAN,
STADES ET DOJO DES FIGUIERS**

Le Maire de la Ville de ROYAN,

. Vu la délibération du Conseil Municipal du 18 juillet 2020, intervenue pour l'application des articles L 2122.22 et L 2122.23 du Code Général des Collectivités Territoriales relatifs aux modalités de délégation de pouvoirs du Conseil Municipal au profit du Maire, rendue exécutoire le 21 juillet 2020 compte-tenu de l'accomplissement des formalités légales,

. Vu l'arrêté ASG N°20.1480 en date du 21 juillet 2020, portant délégation de fonctions et de signature à Monsieur Didier SIMONNET, Premier Adjoint au Maire, rendu exécutoire le 21 juillet 2020, compte tenu de l'accomplissement des formalités légales,

. Vu la décision en date du 19 janvier 2023 (DC N°23/018) fixant le tarif horaire des Salles du COSEC, des Gymnases LANDRY, PELLETAN, ZOLA, ATLANTIQUE, ESPACE CORDOUAN, Stades et DOJO DES FIGUIERS, rendue exécutoire le 23 janvier 2023,

D E C I D E

- de fixer à compter du 1^{er} février 2024 le tarif horaire d'utilisation des salles du COSEC, des Gymnases LANDRY, PELLETAN, ZOLA, ATLANTIQUE, ESPACE CORDOUAN, Stades et DOJO DES FIGUIERS comme suit :

I – C.O.S.E.C (Complexe Sportif Evolutif Couvert de la Triloterie)	
o Tarif horaire	
- Salle A (Grande Salle)	18,20 €
- Salle B (Petite Salle)	14,20 €
- Salle C (Petite Salle)	14,20 €
- Salle D (Petite Salle)	14,20 €

Correspondance à adresser impersonnellement à Monsieur le Maire

HÔTEL DE VILLE – 80 Avenue de Pontailac – CS N°80218 – 17205 ROYAN CEDEX – ☎ : 05.46.39.56.56 – 📠 : 05.46.39.56.57

Internet : www.ville-royan.fr – email : mairie@mairie-royan.fr

II – <u>GYMNASES (LANDRY, PELLETAN, ZOLA, ATLANTIQUE et ESPACE CORDOUAN)</u>	
<u>Tarif Horaire</u>	
- LANDRY	18,20 €
- LANDRY (Salles d'activité)	14,20 €
- ATLANTIQUE	18,20 €
- ATLANTIQUE (Salle B)	14,20 €
- PELLETAN	18,20 €
- ZOLA	18,20 €
- ZOLA (Salle B)	14,20 €
- ESPACE CORDOUAN	36,70 €
- ESPACE CORDOUAN (salle d'activité)	18,20 €
- ESPACE CORDOUAN (salle de réunion)	11,90 €
 III – <u>STADES</u>	 18,20 €
IV – <u>SALLE D'ACTIVITE</u>	
- Tarif horaire	14,20 €
V – <u>DOJO DES FIGUIERS</u>	
- Tarif horaire	14,00 €

- d'encaisser la recette correspondante au compte 6200-321-752 du Budget Communal.

Certifié exécutoire
Compte tenu de l'accomplissement
des formalités légales
le 30 janvier 2024



Fait à ROYAN, le 26 janvier 2024
Pour le Maire,
et par délégation,
Le Premier Adjoint,

Didier SIMONNET